



Terre de talents

Espace Culturel Boris Vian

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 05 SEP. 2023
- affiché en mairie le 05 SEP. 2023
- notifié le 05 SEP. 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur général adjoint des services
Gabriel FRAGA

DÉCISION n°2023/366

Objet : Concert tout public "La Promesse Brel", le 29 septembre 2023 au Radazik- OH MY PROD !

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec OH MY PROD ! ;

Considérant que dans le cadre de son activité culturelle, le Radazik souhaite organiser un concert tout public le 29 septembre 2023 à 20h30 ;

DECIDE

Article 1

De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec OH MY PROD ! sise C.I.A 24 boulevard Marcel Dassault à BIARRITZ (64200), pour un concert tout public, le 29 septembre à 20h30 au Radazik.

Article 2

Le montant du cachet pour cette prestation est de 4 000 euros HT. Un forfait transport d'un montant de 450 euros HT sera pris en charge et un acompte de 30 % sera versé 30 jours après la signature du contrat. Ces crédits sont prévus au budget 2023, chapitre 011.

Article 3

Les conditions de cette cession sont précisées dans le contrat de cession.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 31 août 2023



Glovis CASSAN

Maire des Ulis